

EU to label clothes made with real fur, leather

Published: 12 May 2011 | Updated: 13 May 2011

Consumers will no longer be at risk of buying by mistake textiles that contain real fur or leather after the European Parliament backed new labelling rules yesterday (11 May).

Background

Amid growing concern among EU member states and industry over mounting numbers of misleading and/or fraudulent origin marks being carried by imported products, the European Commission tabled a [proposal for a regulation on the indication of the country of origin of certain products imported from third countries](#) in December 2005.

The draft legislation, which is designed to protect EU manufacturers from cheap Asian imports, [was backed by the European Parliament's trade committee last September](#).

Meanwhile, the Commission submitted legislative proposals on clearer clothing labels in January 2009.

More on this topic

News: [MEPs back 'Made In' labels](#)

The Parliament's negotiating team, led by Dutch liberal MEP Toine Manders (ALDE), won concessions from member states that will lead to mandatory labelling of fur and leather parts and a feasibility study on origin labelling.

Under the new rules, any use of animal-derived materials will have to be clearly stated on textile product labels.

Fur, for example, is often used to trim cheaper garments, making it difficult for consumers to distinguish between real fur and good quality fake varieties.

After yesterday's vote, products containing "non-textile parts of animal origin" must be labelled as such.

EU mulls introducing 'Made In' labels

The decision also means that imported shoes, clothes, leather, furniture, ceramics, high-tech steel and other products worth billions of euros are one step closer to carrying labels that show where they were made when sold in the EU.

The Parliament expects the new rules to ensure that new fibres and innovative products reach the market more quickly.

The European Commission tabled its proposal for a regulation in January 2009. Since then, the Parliament and EU member states have been grappling with the text after MEPs had backed 63 amendments.

Negotiations between MEPs and national diplomats on the legislation were lengthy and highlighted divisions not only between the Parliament and Council as a whole, but also among member states themselves, pitting representatives of countries that have large manufacturing bases against those that mainly import and distribute foreign goods.

Countries including Italy, Spain and Portugal had long pushed for mandatory 'Made In' labels, which they hoped would act as a brake on growing low-cost imports, whether Chinese furniture and roof tiles, Indian clothes or Vietnamese shoes.

Opposing them were distribution-heavy states such as Sweden and Britain, which were concerned about red tape and falling profits and wanted optional labelling to continue.

Yesterday MEPs approved by a show of hands a second-reading agreement on the regulation struck by the Parliament and the Council just before Easter.

Towards an EU-wide labelling system?

The Parliament and member states asked the European Commission to conduct by 30 September 2013 a study on hazardous substances used in textile production to determine whether there is a link between allergic reactions and chemicals like colorings, biocides or nanoparticles.

The EU assembly and the Council also asked the Commission to produce by 2013 a report and potential legislative proposals on a new labelling scheme to give consumers "accurate information on the country of origin and additional information ensuring full traceability of textile products".

Dutch liberal MEP Toine Manders (ALDE), responsible for steering the legislation through the Parliament, said the report and study would focus on "possible harmonisation of sizes and care labels, the use of independent symbols or codes and on new forms of electronic labelling like [...] RFID".

"We will be able to modernise and simplify in a few years the necessary information to end users," Manders added.

MEPs had sought to make origin or 'Made In' labels mandatory for textile products imported from third countries. But member states found the idea too controversial and it was dropped pending the outcome of the Commission's study.

The regulation must still be signed into law by member states, but given that the agreement was struck before Easter this is considered a formality and is expected to take place within weeks.

The new rules will enter into force 20 days after publication in the Official Journal of EU law, but companies will be granted a two-and-a-half year transition period to adapt to the new labelling requirements.

Positions

"The new regulation will significantly contribute to the operation of the single market and will enhance competition," said **Hungarian Minister of State for EU Affairs Enikő Győri**, expressing her conviction that it will "encourage innovation in the textile and clothing sector, whilst allowing fibre users and consumers to benefit more readily from new and innovative products".

"The regulation stipulates that the labels must indicate the exact fibre composition, but it also introduces a new labelling requirement for non-textile parts of animal origin, so that consumers can make informed decisions," Győri said.

She said possible future labelling requirements to be introduced pending the outcome of a European Commission study "could include handling instructions, the unification of sizes, the indication of the country of origin and allergic substances, electronic labelling and other technologies".

Consumers, allergy sufferers and animals will benefit from the new textile labelling rules approved by the European Parliament, according to **Swedish leftist MEP Eva-Britt Svensson (GUE/NGL)**.

"We're always saying that consumer power is important, but if we're serious about this, we have to live up to it and give consumers a chance to use their power. We have to ensure that they have enough product information so that they can make a conscious, informed choice," she said.

"Voluntary and self-regulatory measures for the labelling of fur products don't work. Consumers must have the information to be able to ethically opt out of fur products and the cruel conditions in which they are often produced," Svensson added.

"We have an interesting proposal here but we need to be sure that this is put in place and that the information is available throughout all member states," said **French MEP Jacky Henin (GUE/NGL)**.

"We need the means to fight against counterfeiting both outside and within EU borders. It is a question of political will, but unfortunately we're putting more effort into getting rid of Tunisians than dealing with real problems. Sadly, it's easier for a product to move around the EU than a human being," Henin added.

"Today's vote can be considered as a signal the European Parliament is sending to the 27 EU member-state governments to push for their consent on the introduction of the traceability of textile products through comprehensive and more authentic information," said **Italian centre-right MEP Lara Comi**, vice-chair of the Parliament's internal market and consumer protection committee and European People's Party (EPP) group shadow rapporteur on textile names and related labelling of textile products..

"This is a major improvement compared to the former legislation on the 'Made in' Regulation," Comi added.

Welcoming the MEPs' vote, **Humane Society International**, an animal welfare group, said the new regulation would help shoppers make informed decisions and avoid fur if they had ethical objections.

"Many consumers can't tell the difference between fake and real animal fur," said HIS, adding that manufacturers currently do not have to indicate the presence of real animal fur.

Next Steps

- Companies will have two-and-a-half years to adapt to the new labelling rules following publication of the regulation in the Official Journal of EU law.

Links

European Union

- European Parliament: [Parliament approves new textile labelling rules for fur and leather](#) (Press release; 11 May 2011) [\[FR\]](#) [\[DE\]](#)

Political Groups

- EPP Group: [Textiles: Agreement reached on negotiations on textiles Regulation. Lara Comi MEP](#) (Press release; 11 May 2011)
- GUE/NGL: [New labelling rules a boost for consumers and animal rights](#) (Press release; 11 May 2011)
- ALDE group: [Textile labelling agreement paves the way for more transparency](#) (Press release; 11 May 2011) [\[FR\]](#)

L'UE étiquettera les vêtements en fourrure et en cuir véritables

Publié: 12 mai 2011 | Updated: 13 mai 2011

Les consommateurs ne risqueront plus d'acheter par erreur des vêtements qui contiennent de la vraie fourrure ou du vrai cuir suite à l'approbation de nouvelles règles d'étiquetage par le Parlement européen hier (11 mai).

Background

Suite aux craintes exprimées par les Etats membres et l'industrie concernant le nombre croissant de mentions de l'origine trompeuses et/ou frauduleuses sur les produits importés, la Commission européenne a présenté une [proposition de réglementation sur l'indication du pays d'origine de certains produits importés à partir des pays tiers](#) en décembre 2005.

Le projet de législation, voué à protéger les producteurs de l'UE des importations bon marché en provenance de l'Asie, a été [soutenu par la commission du commerce du Parlement européen en septembre dernier](#).

En outre, la Commission a soumis des propositions législatives sur un étiquetage plus clair de l'habillement en janvier 2009.

More on this topic

News: [Les eurodéputés soutiennent les labels de provenance](#)

L'équipe de négociation du Parlement, dirigée par l'eurodéputé néerlandais libéral Toine Manders (ALDE), a obtenu des concessions de la part des Etats membres qui mèneront à un étiquetage obligatoire de la fourrure et du cuir ainsi qu'à une étude de faisabilité sur l'étiquetage de l'origine.

Selon ces nouvelles règles, toute utilisation de matières dérivées d'animaux devra être clairement mentionnée sur les étiquettes des produits textiles.

La fourrure, par exemple, est fréquemment utilisée pour décorer les vêtements bon marché, ce qui complique la tâche du consommateur qui voudrait faire la distinction entre la fourrure véritable et les imitations de bonne qualité.

Suite au vote d'hier, les produits qui contiennent des « parties non textiles d'origine animale » devront le mentionner sur leur étiquette.

L'UE envisage des étiquettes « *Made In* »

Cette décision implique également que les chaussures, les vêtements, le cuir, les meubles, les céramiques, les aciers *high-tech* et les autres produits importés qui représentent des milliards d'euros se rapprochent de l'obligation de comporter des étiquettes mentionnant leur origine avant de pouvoir être vendus dans l'UE.

Le Parlement s'attend à ce que ces nouvelles règles accélèrent l'arrivée sur le marché des nouvelles fibres et des produits innovants.

La Commission européenne a présenté sa proposition de réglementation en janvier 2009. Depuis lors, le Parlement et les Etats membres tentent de s'entendre sur le texte suite à 63 amendements soutenus par les eurodéputés.

Les négociations entre les eurodéputés et les diplomates nationaux sur la législation furent longues et ont mis en exergue des divisions, non seulement entre le Parlement et le Conseil, mais également entre les Etats membres. Ces différends opposaient surtout les pays qui disposent de grandes capacités de production à ceux qui importent et distribuent principalement des produits étrangers.

Certains pays, dont l'Italie, l'Espagne et le Portugal, font pression depuis longtemps pour l'introduction obligatoire des étiquettes « *Made In* », car ils espèrent que celles-ci freineront les importations à bas coûts de meubles et de tuiles de toitures chinois, de vêtements indiens ou de chaussures vietnamiennes.

A l'opposé se trouvaient les grands distributeurs, comme la Suède et la Grande-Bretagne, qui s'inquiétaient à propos des tracasseries administratives et des pertes de profits et souhaitaient donc que le caractère facultatif de l'étiquetage soit maintenu.

Hier, les eurodéputés ont approuvé à main levée un accord en seconde lecture sur la réglementation décidée par le Parlement et le Conseil avant Pâques.

Vers un système d'étiquetage à l'échelle de l'UE ?

Le Parlement et les Etats membres ont demandé à la Commission européenne de réaliser d'ici le 30 septembre 2013 une étude sur les substances dangereuses utilisées dans la production textile afin de déterminer s'il existe un lien entre les réactions allergiques et des produits chimiques comme les colorants, les biocides ou les nanoparticules.

L'assemblée de l'UE et le Conseil ont également demandé à l'exécutif de l'Union de rédiger d'ici 2013 un rapport et d'éventuelles propositions législatives sur un nouveau système d'étiquetage afin de fournir aux consommateurs « des informations précises sur le pays d'origine et des informations supplémentaires assurant une traçabilité complète des produits textiles ».

L'eurodéputé libéral néerlandais Toine Manders (ALDE), qui est responsable de faire aboutir la législation au Parlement, a déclaré que ce rapport et cette étude se concentreraient sur « la possible harmonisation des tailles et des étiquettes d'entretien, l'utilisation de symboles ou de codes indépendants et les nouvelles formes d'étiquetage électronique comme [...] les étiquettes RFID ».

« Dans quelques années, nous pourrions moderniser et simplifier les informations nécessaires aux consommateurs », a ajouté M. Manders.

Les eurodéputés ont tenté de rendre les étiquettes « *Made In* » obligatoires pour les textiles importés des pays tiers, mais les Etats membres trouvaient l'idée trop controversée et elle a donc été abandonnée en attendant les résultats de l'étude de la Commission.

La réglementation devra encore être promulguée par les Etats membres, mais étant donné l'accord conclu avant Pâques, ce ne devrait être qu'une formalité qui aura lieu au cours des prochaines semaines.

Les nouvelles règles entreront en vigueur 20 jours après leur publication dans le Journal officiel de l'UE, mais les entreprises auront droit à une période de deux ans et demi pour s'adapter aux nouvelles exigences en matière d'étiquetage.

Positions

« Le nouveau règlement contribuera largement au fonctionnement du marché intérieur et renforcera la concurrence », a souligné la **secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Enikő Győri**. Cette simplification devrait, selon la ministre déléguée, « stimuler l'innovation dans l'industrie textile et de l'habillement, tout en permettant aux amateurs de produits textiles ainsi qu'aux consommateurs de profiter dans de meilleurs délais des produits nouveaux et innovants ».

« Le règlement dispose que l'étiquette doit indiquer la composition fibreuse exacte, tout en introduisant une nouvelle obligation en matière de parties non textiles d'origine animale, permettant au consommateur de prendre des décisions plus éclairées », a déclaré Mme Győri.

Elle a déclaré que les éventuelles exigences en matière d'étiquetages qui seront introduites en fonction des résultats de l'étude de la Commission européenne « pourraient notamment couvrir les manuels d'utilisation, l'uniformisation des mesures, les indications du pays d'origine ou de composants allergènes, l'étiquetage électronique ainsi que les autres technologies »

Les consommateurs, les personnes souffrant d'allergies et les animaux profiteront de ces nouvelles réglementations sur l'étiquetage du textile approuvées par le Parlement européen, selon l'**eurodéputée de gauche suédoise Eva-Britt Svensson (GUE/NGL)**.

« Nous avons toujours dit que le pouvoir du consommateur était important, mais si nous voulons être sérieux à ce sujet, nous devons être à la hauteur et donner aux consommateurs la chance d'utiliser leur pouvoir. Nous devons nous assurer qu'ils disposent de suffisamment d'informations sur les produits afin qu'ils puissent faire un choix avisé et en toute connaissance de cause », a-t-elle déclaré.

« Les mesures facultatives et d'autoréglementation ne fonctionnent pas pour la fourrure. Les consommateurs doivent avoir accès aux informations pour pouvoir éthiquement choisir ou non d'opter pour les produits en fourrure et les conditions cruelles dans lesquelles ils sont souvent fabriqués », a-t-elle ajouté.

« C'est une proposition intéressante, mais nous devons nous assurer qu'elle est mise en application et que les informations sont disponibles dans tous les Etats membres », a expliqué l'**eurodéputé français Jacky Henin (GUE/NGL)**.

« Nous avons besoin de moyens pour lutter contre la contrefaçon à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'UE. C'est une question de souhait politique, mais malheureusement, nous faisons plus d'efforts pour nous débarrasser des Tunisiens plutôt que pour gérer les vrais problèmes. C'est triste, mais il est plus facile pour un produit de voyager dans le monde que pour un être humain », a ajouté M. Henin.

« Le vote d'aujourd'hui peut être considéré comme un signal envoyé par le Parlement européen aux 27 gouvernements des Etats membres pour les pousser à donner leur consentement s'agissant de l'introduction de la traçabilité des produits textiles via des informations globales et plus authentiques », a déclaré l'**eurodéputée italienne de centre-droit Lara Comi**, la vice-présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs du Parlement et rapporteuse fictif du Parti populaire européen (PPE) sur les dénominations textiles et l'étiquetage des produits textiles.

« C'est une amélioration majeure en comparaison à la législation précédente sur la réglementation « *Made In* », a-t-elle ajouté.

Saluant le vote des eurodéputés, **Humane Society International**, un groupe de défense des animaux, a déclaré que la nouvelle réglementation aiderait les acheteurs à prendre des décisions avisées et à éviter la fourrure s'ils y voient des objections éthiques.

« De nombreux consommateurs ne peuvent pas faire la différence entre la fourrure animale véritable et les imitations », a expliqué HIS, ajoutant que les producteurs n'avaient pour l'instant pas l'obligation d'indiquer la présence de fourrure véritable.

Next Steps

- Les entreprises auront deux ans et demi pour s'adapter aux nouvelles règles d'étiquetage après la publication de la réglementation dans le Journal officiel de l'UE.